

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – JEFFROY - SABLON - LAMANDE – FOURNIS J. - LE BRIGANT – PÉRÈS - DANIEL – DAGORN – MORINIERE – SOURIMANT - HENAFF – LE GALL – GUEHL – ALLAIN – LE BERRE – LEMAIRE - BAGUE - LEAUTEY – ADAM – FUSTEC - BOZEC – PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : FOURNIS A. donne procuration à FOURNIS J.
LAMBLA donne procuration à SABLON
PETIBON donne procuration à JEFFROY.

Secrétaire de séance : SABLON.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2015 est adopté.

Mme BAGUE rappelle son intervention lors de la séance du 26 mars 2015 à propos de la subvention accordée à OK Chorale. Mme BAGUE précise le sens de ses propos : la répartition de la subvention de OK Chorale entre le secours populaire et la croix rouge représente un geste de générosité envers deux associations caritatives.

❖ LOTISSEMENT DE PONT AN PORTHEOUR – REMBOURSEMENT DU COÛT DES TRAVAUX A LA COMMUNE : SEM LANNION TREGOR :

- travaux de voirie : remboursement à la Commune d'une somme de 42 732,95 € HT.
- remboursement des acquisitions de terrains : 240 744,98 €.
- remboursement des études : 45 125,02 €.

Le Conseil Municipal approuve les montants remboursés à la Commune par la SEM LANNION TREGOR pour le lotissement de Pont An Porthéour.

❖ CONTENTIEUX OGEC NOTRE-DAME / COMMUNE DE PLESTIN LES GREVES – ARRET DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANTES :

Le Maire présente l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 21 mai 2015.

Il apparait notamment que la prescription quadriennale opposée par la Commune a été retenue par le Juge d'Appel pour les années 1996 à 2000. Ainsi, la somme de 222 344,70 € (première condamnation de la Commune) est ramenée à 135 989 €.

Le Maire dit qu'une rencontre a été organisée, à son initiative, avec les représentants de l'OGEC Notre-Dame. Après un échange sur les conditions d'un accord négocié, le président de l'OGEC a fait part de sa décision de se pourvoir en Cassation.

Monsieur LEMAIRE rappelle que la Commune a été condamnée trois fois ; on se grandirait en mettant fin à cette affaire. Il faut engager des discussions sincères et sans arrières-pensées tournées vers l'avenir.

Le Maire dit qu'il faut envisager un accord global qui prend en compte le passé et l'avenir.

Mme ADAM dit que c'est une chance d'avoir deux écoles ; il faut les préserver. Ce contentieux donne une mauvaise image de la Commune.

M LEAUTEY reproche à Monsieur le Maire de louver dans ce dossier ; il faut une position tranchée.

M GENDROT considère que si l'OGEC va en cassation, la Commune doit également former un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Le Conseil Municipal à la demande du groupe de M LEMAIRE se prononce à bulletins secrets sur le pourvoi en cassation contre l'arrêt de la C.A.A. du 21 mai 2015.

-favorable au pourvoi : 22

-défavorable au pourvoi : 5

M LEMAIRE suggère que la négociation entre l'OGEC Notre-Dame et la Commune aboutisse avant le 21 juillet (date butoir pour la saisine du Conseil d'Etat).

M le Maire préfère une rencontre fin août début septembre.

M LEMAIRE demande la composition de la délégation communale qui rencontre les représentants de l'OGEC Notre-Dame.

M le Maire répond que la délégation est constituée du Maire, de l'adjoint aux finances, de l'adjoint aux affaires scolaires et du directeur général des services.

M LEAUTEY propose d'élargir la composition de cette délégation à un membre de chaque groupe du Conseil Municipal.

M le Maire n'est pas favorable à cette proposition et considère que la délégation représente la majorité municipale.

La constitution de la délégation proposée par M le Maire est soumise au vote de l'assemblée :

-pour : 19

-abstention : 3

-contre : 5

❖ **BOULODROME – CONTENTIEUX – ORDONNANCE DE REFERE :**

Le Maire rappelle le contentieux engagé devant le Tribunal Administratif pour la corrosion constatée sur la couverture du Boulodrome. Une ordonnance de référé provision a été délivrée avant le Jugement définitif ; une somme de 49 137 € doit être versée à la Commune.

❖ **COUVERTURE DU BOULODROME – LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISE :**

Le Maire rappelle qu'une enveloppe de 94 000 € TTC est inscrite au budget primitif 2015. L'ADAC 22 a élaboré un document technique (C.C.T.P.) pour la consultation des entreprises. Il est proposé de lancer une consultation selon la « procédure adaptée » du code des marchés publics. Une parution sera organisée dans un journal d'annonces légales et la Commission d'Appel d'Offres se réunira. Accord du Conseil Municipal.

❖ **ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX D'ENTRETIEN :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux de maintenance prévu par le SDE : rénovation des foyers à Croas An Haye, Rue des carrières et le Bourg.

La participation communale s'élève à 2 749,05 €.

❖ **TAXE SUR L'ELECTRICITE POUR 2016 :**

Le Maire expose que la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est définie par chaque Commune ; elle dépend de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur voté avant le 1er octobre de chaque année par le Conseil Municipal pour l'année suivante.

Le montant de la taxe revient aux communes ou à des établissements publics de coopérations intercommunales (SDE).

- Le Conseil Municipal par délibération du 18/09/2014, a fixé le coefficient 2015 à hauteur de 8.44.

-Il convient de se prononcer sur le coefficient 2016.

Les choix possibles : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8.50

La recette 2014 s'élève à 103 000 €.

Il est proposé de retenir un coefficient de 8.50.

M LEAUTEY suggère de conserver le même coefficient ; la population est suffisamment taxée. Il faut éviter l'augmentation de la taxe sur l'électricité.

Mme ADAM se prononce pour une baisse des taxes et impôts.

Mme FUSTEC dit qu'il faut tenir compte des difficultés des gens.

M LEAUTEY fait état de l'augmentation des demandes dans le domaine des aides sociales ; il y a globalement 1 000 personnes aidées par la Commune.

La question est mise au vote :

-adoption d'un coefficient de 8.50 pour 2016.

Pour : 19

Contre : 8

❖ **DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNAL – BUDGET ANNEXE CAMPING – BUDGET ANNEXE PORT :**

Le Conseil Municipal adopte les ajustements budgétaires suivants :

- BUDGET GENERAL :

Section de fonctionnement – BP 2015

Recettes :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
74	7411	Dotation forfaitaire	+ 30 000 €

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
68	6875	Provisions pour risques et charges exceptionnelles	+ 30 000 €

- BUDGET ANNEXE CAMPING:

Section de fonctionnement – BP 2015

Dépenses :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+1 841 €

Recettes :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
70	7083	Locations	+1 841 €

- BUDGET ANNEXE PORT:

Section de fonctionnement – BP 2015

Dépenses :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	+2 850 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 2 850 €

❖ **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2015 - ASSOCIATIONS :**

M. JEFFROY présente les demandes de subventions qui ont été examinées par la commission des finances.

La commission propose l'attribution des subventions suivantes :

-Fanfare – Plestin : 150 €

-Amicale laïque – Plestin : 2 100 €

M JEFFROY dit qu'une nouvelle demande est parvenue en mairie émanant de « Festival Armoricourt ».

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission des finances et décide d'octroyer une subvention de 600 € au « Festival Armoricourt ».

M LEAUTEY dit qu'il faut être rigoureux sur le respect de la date butoir pour le dépôt des dossiers de demandes de subvention.

❖ **RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS:**

M JEFFROY présente les dossiers :

- Titularisation au service Enfance Jeunesse :
 - Mme Marie-Anne HUET (Adjoint d'Animation 2^{ème} classe) – temps complet 35 H.
 - M. Yann CORUBLE (Adjoint d'animation de 2^{ème} classe) – poste 25/35 H.
- Restaurant scolaire :
Madame Dominique CUDENNEC est titulaire d'un 80 % ; depuis plusieurs mois, elle remplace sur un 100% Madame HERVE, en arrêt maladie.
Proposition : modification de la durée de travail avec titularisation sur un temps complet. Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe doit être créé au tableau des effectifs.
- Secrétariat :
Renouvellement d'un temps partiel 80 % de Mme Séverine LE ROUX, à compter du 28 août jusqu'au 31 décembre 2015.

Jours travaillés : lundi – mardi – jeudi – vendredi

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

❖ **ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – CONTRAT APAVE :**

Le Maire présente la proposition de la société APAVE pour la réalisation des diagnostics accessibilité des bâtiments communaux.

Il s'agit d'une obligation réglementaire posée par le code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la proposition technique et financière de la société APAVE d'un montant de 6 780 € HT.

❖ **SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – ALLOCATION VETERANCE :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2015 les montants des allocations vétérances 2014. Sept sapeurs-pompiers volontaires sont concernés par cette allocation pour un montant global de 3152,25 €.

❖ **DICRIM – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS :**

Le Maire présente le contenu et l'objectif du DICRIM. Il s'agit d'une information préventive à destination du public sur les risques majeurs. Le risque est un évènement d'origine naturelle ou humaine pouvant occasionner des dommages importants et dépassant les capacités de réaction de la société.

Les risques naturels : - risque inondation

- risques littoraux
- risque mouvement de terrain
- risque sismique
- risque tempête

Les risques majeurs particuliers :

- risque rupture de digue
- risque lié au changement climatique
- risque radon

LE DICRIM contient les actions de prévention, de protection ou de sauvegarde pour la Commune.
Le Conseil Municipal approuve le DICRIM.

❖ **DOCUMENT UNIQUE – PREVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL :**

Le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation réglementaire posée par le décret N°2001-1026 du 5 novembre 2001 en matière de réalisation et mise à jour annuelle du « document unique ».

La démarche est la suivante :

- constitution d'un groupe de travail (élus, responsables de service, agents de prévention...)
- définir les unités de travail :

Unité de travail : un ensemble d'agents réalisant les mêmes activités et donc exposés à des risques similaires (services administratifs, services techniques, école...)

- Identification des risques par unité de travail.
- Hiérarchiser les risques.
- Planification des actions de prévention (recherche de solutions face aux risques identifiés).
- Assurer un suivi des actions de prévention et une mise à jour.

Le centre de gestion des Côtes d'Armor propose cette prestation pour un montant de 7 874 € TTC. Une aide financière est sollicitée auprès du Fonds National de Prévention ; elle pourrait atteindre les 6 000 €.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du centre de gestion.

❖ **CONVENTION L.T.C. – TRANSPORTS SPECIAUX D'ENFANTS :**

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par L.T.C. pour les transports spéciaux d'enfants.

Les transports « hors piscine » sont réglés aux transporteurs par la Commune. Une participation de 10 % de LTC est versée ultérieurement.

Les transports « piscine » sont réglés par LTC qui adresse par la suite un mémoire à la Commune pour le recouvrement de la part de la Collectivité (23 € TTC).

❖ **SMITRED – RAPPORT ANNUEL 2014 :**

Le Maire présente la synthèse du rapport annuel 2014 du SMITRED et souligne les efforts dans le domaine du tri sélectif.

Les équilibres financiers du SMITRED sont également exposés dans ce document.

❖ **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

M LAMANDE expose que l'inventaire des zones humides est finalisé. Le Conseil Municipal est invité à valider cet inventaire qui sera ensuite soumis aux commissions locales de l'eau et aux SAGE « Baie de Lannion » et « Léon Trégor ».

M LAMANDE précise qu'un groupe de travail constitué d'élus, d'associations et d'agriculteurs a travaillé sur cet inventaire.

Une cartographie a été élaborée et soumise à consultation avec mise à disposition d'un cahier de doléances.

M LAMANDE ajoute que les rares contestations ont été prises en compte. L'étude sur le P.L.U. de la Commune va pouvoir se poursuivre.

Mme BOZEC dit que du fumier a été répandu et du maïs semé sur les terrains de la zone humide du Stalvar.

Le Maire rappelle le rapport de la « police de l'eau » qui met en demeure l'exploitant de restaurer la zone humide pour fin juillet.

M LAMANDE dit qu'une « zone humide » peut réglementairement recevoir une plantation de maïs. Mme ADAM dit que le diagnostic sur les zones humides est important dans la mesure où il interdit les constructions ; l'abandon de l'élevage au bénéfice, à terme, des céréales n'est pas une bonne chose ; il faut privilégier l'élevage.

❖ QUESTIONS DIVERSES

• Projet ULVANS – Ramassage d’algues dans le rideau d’eau – Baie de la lieue de grève :

M LAMANDE dit que la société Agrival sollicite l’autorisation de collecter les algues dans le rideau d’eau. Le Préfet de Région a pris la décision d’accorder cette autorisation. Il est proposé à l’assemblée de prendre une délibération pour s’opposer à cette collecte au motif que les algues vertes sont des déchets à éradiquer et ne peuvent constituer la matière première d’une filière économique.

M LEAUTEY dit qu’il ne faut pas s’interdire de réfléchir sur un tel dossier.

Vote du Conseil Municipal sur l’adoption de la délibération proposée :

- Pour : 22
- Abstention : 5

• Vieux moulin – Procédure contentieuse Commune / Mme Stéphan :

Le Maire expose que Mme Stephan met la Commune en demeure de réaliser les travaux préconisés par l’expert Judiciaire.

Il convient d’autoriser le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif avec l’assistance du cabinet d’avocats LEXCAP.

Accord du Conseil Municipal.

• Emplois saisonniers – Création de postes :

Le Conseil Municipal décide la création d’un demi poste secrétariat à l’accueil du camping pour juillet et août (rémunération SMIC horaire).

Un poste « marche aquatique » est également créé au centre nautique (rémunération de 25 € net de l’heure).

• Acquisition de la maison des services :

Le Maire rappelle à l’assemblée la délibération du 12 février 2015 donnant un accord de principe pour l’acquisition de la maison des services.

Les conditions ont depuis été négociées ; un accord amiable est proposé au prix de 82 763 €.

Une estimation de la valeur vénale du bien a été demandée à France Domaine le 12 juin 2015.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l’acquisition de la maison des services et mandate le Maire pour la signature de l’acte authentique.

• Camping municipal – Commerçants ambulants :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions techniques, sanitaires et financières avec les commerçants suivants :

- Monsieur LE SAUX Thierry : Pizza
- Friterie Myriam : Frites - Snack
- Entreprise « Au bon porc » : Cochon grillé
- Monsieur CARRE Antonio

Le droit de place est fixé à 60 € par mois.

• Centre nautique – Vente de matériel d’occasion :

Le Maire propose la vente de matériels suivants :

- Un moteur HB Yamaha 9,9 cv : 900 €.
- Deux chars à voile Seagull de 2007 : 1500 € / pièce.
- Un char à voile Airtrack de 2008 : 1 100 €.
- Un char à voile Seagull de 1999 : 700 €.

Une marge de négociation de 20 % est proposée.

L’assemblée donne son accord pour ces ventes.

- **Contrat de maintenance matériel JVS - Avenant :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maintenance matériel JVS Mairiestem d'un montant de 76,80 €.

- **Convention M et Mme DEPARDE – Servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales :**

Le Maire expose qu'une canalisation eaux pluviales passe sur la parcelle G 80 appartenant à M et Mme DEPARDE, dans le cadre de l'aménagement du lotissement de Pont An Porthéour.

Le Maire présente la convention des conditions techniques et financières pour la mise en place d'une servitude sur la propriété concernée.

Il est notamment prévu le versement d'une indemnisation de 2 000 €.

L'assemblée communale autorise le Maire à signer cette convention portant servitude de passage.

- **Convention cimetière – Ouvertures et fermetures des portes – Mme LE CAM Claudine :**

Le Maire présente la convention à passer avec Mme LE CAM pour les opérations d'ouvertures et fermetures des portes du cimetière.

L'ouverture au public est la suivante :

- Du 1^{er} mars au 2 novembre inclus : de 8h30 à 20h.
- Du 3 novembre à fin février : de 8h30 à 18h.

Mme LE CAM percevra une indemnité annuelle de 1 104 €.

Accord du Conseil Municipal.

- **Service enfance jeunesse – Tarifs espace jeunes :**

Mme SABLON propose les tarifs 2015 de l'espace jeunes :

QF	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
≤ à 512 €	10 €	16 €	20 €	23 €	25 €
513 à 841 €	12 €	19 €	25 €	29 €	32 €
842 à 1 137 €	14 €	24 €	30 €	35 €	38 €
1 138 à 1 300 €	16 €	26 €	33 €	41 €	45 €
≥ à 1 301 €	18 €	30 €	40 €	50 €	55 €

- Nuitée ALSH et Espace Jeune : 7 € par nuitée

- Versement d'arrhes ALSH et Espace Jeune : 30 % seront systématiquement exigés pour confirmer la réservation des camps.

Mme SABLON dit également que le service enfance jeunesse souhaite se débarrasser de caravanes anciennes.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés pour 2015.

- **Création de deux lots à bâtir – Demande M LE BERRE Jean Paul – Convention financière P.U.P. :**

M LE BERRE souhaite viabiliser 2 lots à bâtir à Kergall et s'engage à prendre en charge le coût des extensions ERDF – eau et assainissement.

Il est proposé la signature d'une convention avec M Le Berre.

Accord de l'assemblée communale.

- **Arbres du parc de Kergall – Etude O.N.F. :**

Le Maire expose que le diagnostic visuel et sanitaire des arbres de Kergall est élargie. Il porte dorénavant sur 77 arbres.
Le devis s'élève à 1680 € TTC.

- **Information sur l'organisation des loteries :**

Le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du Préfet des Côtes d'Armor qui précise que conformément à la Loi N° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification des procédures, le Maire sera dorénavant chargé d'autoriser les loteries.

- **Communication – Supplément encartage pour le bulletin municipal – Participation de l'O.C.M. :**

Mme SABLON expose que des documents sur les activités de l'Office Culturel Municipal seront expédiés avec le bulletin municipal des frais supplémentaires pour encartage sont constatés à hauteur de 215 €. L'O.C.M. propose de verser une participation de 107 € à la Commune.
Le Conseil Municipal accepte cette participation.

- **Dépôt de déchets sur le parking du Super U – Manifestations d'agriculteurs – Intervention des services communaux :**

Le Maire expose que les services techniques sont intervenus le 22 juin 2015 pour évacuer les déchets déversés par les agriculteurs sur le parking Super U. Il est proposé de facturer la prestation à hauteur de 2 400 €.
Le Maire précise que l'intervention de la Commune est motivée par la nécessité d'éviter des conséquences sanitaires. Le Conseil Municipal donne son accord pour la facturation de l'intervention.

- **Lotissement de Pont Ar Porthéou – Noms des voies – Boîte aux lettres :**

Le Maire propose de réunir les commissions voirie et communication pour travailler sur les noms des voies et le positionnement des boîtes aux lettres du lotissement de Pont An Porthéou.

- **Festival « vent de grève » - Camping municipal :**

Lannion Trégor Communauté sollicite la réservation de toutes les locations du camping pour les cervolistes du festival vent de grève. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite des locations. Il est convenu de rencontrer les représentants de LTC pour définir un forfait de location.

- **Restauration de l'église – Aide financière de la Région :**

La Commune est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Bretagne pour les travaux de réfection de la couverture et des chéneaux. Un dossier sur la valorisation de ce patrimoine doit être communiqué au financeur.

- **Infra POLMAR – Désignation des référents de la Commune :**

La Collectivité doit désigner un élu et un technicien pour participer aux réunions d'information Infra POLMAR.
Le Conseil Municipal désigne M MORINIERE (conseiller municipal) et M HERVE (responsable des services techniques).

- **Manifestation Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) – Demande de subvention exceptionnelle :**

Le comité « Loi NOTRE » sollicite une subvention pour financer des frais de déplacement à une manifestation. Le Conseil Municipal considère qu'il s'agit d'un engagement personnel des membres du Comité ; il n'y a pas de délégation de l'assemblée communale. La subvention n'est pas accordée.

- **Circulation - Sécurité :**

Mme ADAM attire l'attention sur la présence de branches basses au-dessus de la voirie dans le secteur de Saint Jagut. Les engins agricoles circulent difficilement.

- **Croix Rouge – Besoin d'un local :**

Mme BAGUE fait part de la demande de la Croix Rouge qui souhaite utiliser une partie du local utilisé par le service enfance jeunesse sur la Place d'Auvelais.

Le Maire soulève un problème de sécurité pour cet espace et propose une rencontre sur place.

- **Aire de jeux à Saint Efflam :**

Mme LE GALL dit que l'aire de jeux de la rue des carrières est fermée.
M le Maire répond qu'il s'agit d'une courte intervention de maintenance.

- **Tri sélectif au cimetière :**

M LAMANDE dit que les poubelles pour tri des déchets ont été enlevées pour des raisons d'hygiène.

- **Camping municipal - Fréquentation :**

M LE BERRE informe le Conseil Municipal d'une hausse importante de la fréquentation au printemps 2015.

- **Saint Efflam – Entretien des trottoirs :**

M BAGUE dit que des haies dépassent sur les trottoirs. Ce secteur doit être mieux entretenu.

- **Dossier LICORNE:**

M FUSTEC demande des informations sur le projet de réouverture de la LICORNE. M le Maire dit que la commission de sécurité a été convoquée sur place. Le propriétaire ne s'est pas présenté.

- **Plage de Saint Efflam - Baignade :**

Mme FOURNIS J. suggère la création d'une retenue d'eau sur la grève.

- **Bibliothèque de plage à Saint Efflam :**

Mme PRIGENT demande si une bibliothèque de plage sera proposée à Saint Efflam pendant la saison.

Mme PERES répond que la bibliothèque de plage se tiendra dans un cabanon en haut de plage pendant la saison de 10 H à 18 H.

- **Travaux de voirie - Kerscrinou :**

Mme ADAM constate que la route de Kerscrinou n'a pas été réalisée.
M DANIEL expose qu'une ligne électrique enterrée doit prochainement être implantée dans la voirie. Le revêtement sera réalisé après les travaux.

Fin de la séance à 22h17.

Le Maire,
André LUCAS,
Le 20/07/2015,

